Fiche d'information IRM

Votre médecin vous a prescrit un examen IRM,
il ne sera pratiqué qu'**avec votre consentement**.
Voici une fiche destinée à vous renseigner sur cet examen.

Secrétariat IRM
02 33 06 30 30

Horaires d'ouverture du secrétariat
Du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00

CENTRE HOSPITALIER MÉMORIAL FRANCE ÉTATS-UNIS SAINT-LÔ

CENTRE HOSPITALIER COUTANCES

De quoi s'agit-il ?

L'imagerie par Résonnance Magnétique (IRM) est une technique d'imagerie **indolore, sans rayons X.**
L'appareil réalisant cet examen comporte un aimant très puissant dans lequel passent des ondes de radiofréquences.
La combinaison de ces énergies permet de détecter les atomes d'hydrogène contenus dans vos organes, et de reconstituer ainsi des images grâce à un ordinateur.

Existe-il des contre-indications ?

En raison de la force de l'aimant, il existe un certain nombre de contre-indications à la réalisation de cet examen.
C'est pourquoi **un questionnaire doit être impérativement rempli** avant de pouvoir fixer un rendez-vous.
Tout matériel médical électronique implanté de manière inamovible doit faire l'objet de recherche de compatibilité par le secrétariat d'IRM.
N'hésitez pas à nous communiquer tout renseignement vous semblant important concernant votre santé et vos antécédents, ou à nous interroger en cas de doute.

Faut-il une préparation ?

Pour la plupart des examens, aucune préparation n'est nécessaire sauf exception (qui vous sera signalée par la secrétaire).
Quelques examens nécessitent d'être à jeun ou de boire un produit.
Ces précisions vous seront données à la prise de rendez-vous par la secrétaire.

Que faut-il apporter ?

- Vos cartes d'assuré social et de mutuelle
- Vos examens d'imagerie antérieurs
- Votre prescription d'examen

Comment se déroule l'examen ?

L'examen est indolore et dure 15 à 30 minutes.

Avant :
Il est conseillé d'aller aux toilettes avant l'examen, vous serez plus à l'aise.
Prévoyez une tenue confortable sans boutons pressions ou fermeture métallique.
Si vous désirez une musique particulière, vous pouvez apporter un CD.
La personne qui réalise l'examen vous précise les vêtements et accessoires qu'il faut enlever.
Vous laisserez dans la cabine vos chaussures, bijoux, prothèses dentaires, appareils auditifs, clefs, cartes magnétique, tout matériel pouvant être attiré par l'aimant.

Pendant :
L'examen se déroule dans un appareil ouvert aux deux extrémités, bien éclairé et ventilé.
Vous êtes allongé, le plus souvent sur le dos le plus confortablement possible afin d'obtenir une immobilité parfaite.
Un dispositif appelé antenne permettant d'améliorer l'image peut être posé sur la zone à explorer.
L'appareil est bruyant (bruit de marteau piqueur), nous fournissons des protections auditives et/ou un casque.
La pièce dans laquelle vous êtes doit être fermée mais l'équipe d'imagerie vous entend et vous voit derrière une vitre et à l'aide d'une caméra. Vous restez en contact avec elle grâce à une sonnette et un micro.

Faut-il injecter un produit de contraste ?

Pendant l'examen, l'injection d'un produit de contraste peut être nécessaire pour obtenir plus d'informations, elle sera faite généralement dans la veine au pli du coude.
Ce produit est à base de Gadolinium, il ne contient pas d'iode et est très bien toléré, sans sensation de chaleur.
Vous n'avez pas besoin d'être à jeun pour ce type d'injection.

Que se passe-t-il après l'examen ?

Le compte rendu de l'examen IRM rédigé par le radiologue sera disponible dans un délai qui vous sera précisé par le secrétariat.
Un dossier, incluant les images et la totalité de votre examen gravé sur CD ROM vous sera remis après l'examen.
Vous pourrez rentrer chez vous ou retourner travailler. Si un produit de contraste vous a été administré, buvez au moins un litre d'eau pendant le reste de la journée (sauf avis médical contraire).

La téléimagerie

Votre examen est susceptible d'être interprété par un radiologue à distance. Il s'agit d'une procédure sécurisée qui garantit la confidentialité et la sécurité de vos données.
L'utilisation de ce procédé requiert votre consentement. En cas de refus, il vous suffira d'informer le secrétariat du service d'imagerie.